

Agents C

Échelle 3

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
11	358	363
10	345	350
9	333	338
8	327	332
7	323	328
6	321	326
5	320	325
4	319	324
3	318	323
2	317	322
1	316	321

Échelle 5

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
12	402	407
11	393	398
10	380	385
9	371	376
8	355	360
7	341	346
6	334	339
5	327	332
4	325	330
3	323	328
2	322	327
1	321	326

Échelle 4

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
12	377	382
11	370	375
10	363	368
9	349	354
8	340	345
7	327	332
6	324	329
5	322	327
4	321	326
3	320	325
2	319	324
1	318	323

Ce relèvement de 5 points d'indice correspondra à une augmentation du traitement brut de 23,15 € par mois dès la fiche de paie de janvier 2015.

Attention : en janvier 2015, le taux de la retenue pour pension passe de 9,14 % à 9,54 % appliqué sur le traitement brut, ce qui réduira d'autant le bénéfice des cinq points d'indice supplémentaires.

Échelle 6

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
9	457	462
8	431	436
7	417	422
6	395	400
5	380	385
4	365	370
3	350	355
2	340	345
1	333	338

Agents B

1^{er} grade

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
13	486	486
12	466	466
11	443	443
10	420	422
9	400	400
8	384	386
7	371	371
6	358	358
5	345	345
4	334	335
3	325	332
2	323	329
1	321	326

Plus 5 points pour les agents C et quelques points pour les B

Il s'agit là de la seconde vague de mesures d'urgence prises par le gouvernement en 2013 pour l'ensemble des agents de catégorie C des trois versants de la Fonction publique afin de contrer notamment les effets de l'augmentation du SMIC dans un contexte de gel du point d'indice.

Pour la CFDT Fonctions publiques, ces mesures d'urgence décidées par le gouvernement ne règlent pas de manière durable le rattrapage du SMIC et ne résolvent pas le tassement des indices des premiers échelons. En attendant des mesures générales, tous les agents C, quel que soit leur échelon bénéficieront donc d'une augmentation de 5 points d'indice (23 € bruts par mois) le 1^{er} janvier 2015. Les quatre premiers échelons, ainsi que les 8^{ème} et 10^{ème} échelons du B sont légèrement relevés.

À l'heure où s'ouvrent enfin les négociations sur l'Avenir de la Fonction publique (parcours professionnels, carrières et rémunérations), la CFDT revendique plus que jamais une réforme ambitieuse des carrières et des grilles de l'ensemble des agents !